

## Déclaration matériaux et environnement de SAUTER

### Produit



Modèle	<b>EY-AS524F001</b> <b>EY-AS525F001 – F005</b>
Désignation	<b>Unité de gestion locale Modu525</b>
Gamme de produits	<b>EY-modulo 5</b>
Groupe de produit de l'écobilan	<b>3, régulateurs et capteurs</b>

### Fabricant

Fr. Sauter AG  
Im Surinam 55, CH-4058 Bâle

### Système de gestion certifié selon

	depuis le	par
ISO 9001	<b>10 août 1993</b>	<b>SQS</b>
ISO 9001:2000	<b>10 août 2002</b>	<b>SQS</b>
ISO 14001:2004	<b>10 août 2005</b>	<b>SQS</b>
OHSAS 18001:1999	<b>10 août 2005</b>	<b>SQS</b>

### Conception écologique du produit

Base	Système de gestion Fr. Sauter AG
Processus	Processus d'entreprise <ul style="list-style-type: none"> <li>• Innovation de produits</li> <li>• Établissement du bilan écologique</li> </ul>

<b>Description du produit</b>	Conformité CE	
	Fonctionnement, exploitation, maintenance, entretien	PDS 92.016
<b>Risque environnemental</b>	Protection contre les incendies selon	EN 60695-2-11, EN 60695-10-2
	Charge calorifique <sup>1</sup>	22,2 – 22,5 MJ
	Substances dangereuses <sup>2</sup>	Conforme à RoHS
	Substances interdites (voir le lien ci-dessous)	2011/65/UE, conforme à REACH 1907/2006/CE
	Composants à halogène (provoquent de la fumée corrosive)	Aucun
	Liquides polluant le milieu aquatique	Aucun
	Substances explosibles	Aucune
<b>Emballage <sup>3</sup></b>	Carton PAP 20	72,0 g
	Papier PAP 20	11,0 g

## Matériaux

	Poids total du produit <sup>4</sup>	804,2 – 840,0 g	Fiche de données de sécurité (FDS)	Code de déchet UE <sup>5</sup>
<b>Plastique</b>				
PC		22,5 g	Oui	20 01 39
PC+ABS		382,3 g	Oui	20 01 39
POM		4,5 g	Oui	20 01 39
<b>Métal</b>				
Aucun				
<b>Circuit imprimé</b>				
Circuit imprimé assemblé, flux de soudure sans plomb		375 – 430,7 g	Non requis	20 01 36
<b>Divers</b>				
Aucun				
<b>Composants spéciaux</b>				
Pile CR2032 (composant du circuit imprimé)		3 g	Non requis	20 01 34
<b>Remarque</b>				
Tous les composants sont exempts de silicone				

1 Voir **Remarques** en dernière page

2 Ne concerne que les appareils électriques

3 Directive 94/62/CE et document ultérieur, décision 97/129/CE

4 Voir **Remarques** en dernière page

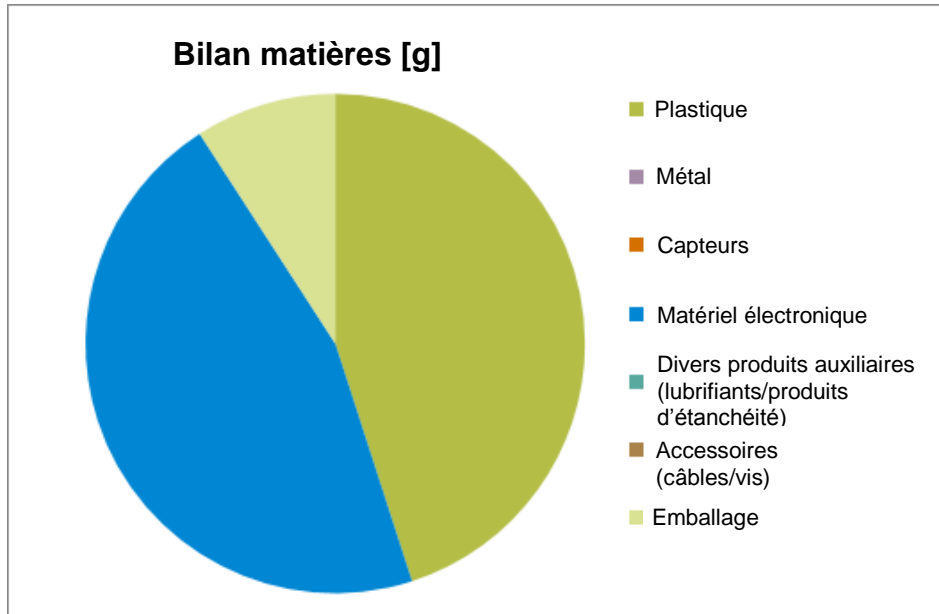
5 Directive 75/442/CEE et document ultérieur, décision 2001/118/CE



### Remarque

Le bilan matières présenté ci-après et le calcul des impacts environnementaux se rapportent au modèle EY-AS525F001.

## Bilan matières



### Besoin en énergie dans la phase d'utilisation

#### Puissance requise des composants

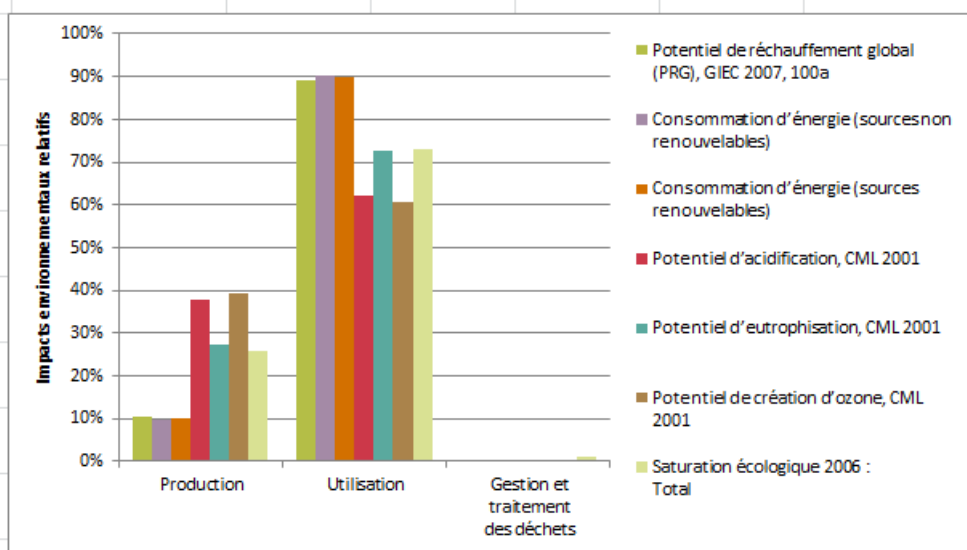
Puissance absorbée moyenne	5,0 W
Consommation énergétique annuelle typique	42,7 kWh/a

L'évaluation du besoin en énergie a été réalisée pour un scénario d'utilisation typique. L'évaluation de la consommation de courant durant la phase d'utilisation se base sur le mix d'électricité européen défini dans ecoinvent 2.2.

## Calcul des impacts environnementaux

Évaluation tout au long d'un parcours de vie de 8 ans pour un scénario d'utilisation typique. Les résultats représentés se basent sur la méthode de la saturation écologique qui regroupe l'évaluation des différents impacts environnementaux en un indicateur : les « unités de charge écologique ». La méthode s'inspire des objectifs environnementaux de la Suisse et évalue les différents impacts en fonction de la réalisation des objectifs (« Distance to Target »).

Indicateur	Unité	Production	Utilisation	Gestion et traitement des déchets	Total
Potentiel de réchauffement global (PRG), GIEC 2007, 100a	kg CO2 eq.	22.3	187.8	0.8	210.9
Consommation d'énergie (sources non renouvelables)	MJ eq.	409	3'810	4.0	4'220
Consommation d'énergie (sources renouvelables)	MJ eq.	32.8	288	0.05	321
Potentiel d'acidification, CML 2001	kg SO2 eq.	4.71E-01	7.74E-01	7.59E-04	1.25E+00
Potentiel d'eutrophisation, CML 2001	kg PO4-- eq.	2.32E-01	6.15E-01	4.05E-04	8.47E-01
Potentiel de création d'ozone, CML 2001	kg C2H4 eq.	2.00E-02	3.12E-02	3.34E-05	5.12E-02
Saturation écologique 2006 : Total	UBP	67'400	191'700	2'560	262'000



Le rapport entre les valeurs générées par l'utilisation et celles générées par la réduction et l'élimination varie selon l'intensité de l'utilisation (scénario d'utilisation).

**Produit :**

Dans le cadre de l'élimination des déchets, l'appareil est classifié comme un équipement électrique et électronique (déchets électriques/électroniques) et ne doit pas être éliminé avec les déchets ménagers. Cela s'applique particulièrement au circuit imprimé assemblé.

Dans certains cas, il est impératif en raison de la législation, ou important d'un point de vue écologique, de soumettre les composants spéciaux à un traitement à part.

**Emballage :**

Recyclable

Tenez compte de la législation locale actuellement en vigueur (DEEE 2012/19/UE).

**Remarques particulières :**

Aucune

**Remarques**

<sup>(1)</sup> **charge calorifique selon le modèle :**

EY-AS524F001	21,3 MJ
EY-AS525F001	22,2 MJ
EY-AS525F005	22,5 MJ

**2) poids selon le modèle :**

EY-AS524F001	804,2 g
EY-AS525F001	826,0 g
EY-AS525F005	840,0 g

**Profit pour l'environnement**

Avec ces produits, nous contribuons considérablement à l'économie d'énergie dans les bâtiments et à la réduction du réchauffement global.

Dans le domaine « Green Buildings », nos produits assurent la satisfaction optimale des besoins du client et une grande rentabilité du bâtiment tout au long de son cycle de vie.

**Domaine d'application**  
la norme ISO 14025 et

La présente déclaration est une déclaration environnementale qui se base sur

décrit les impacts environnementaux du produit tout au long de son cycle de vie. La déclaration a été rédigée de manière concise et n'a fait l'objet ni d'une vérification externe ni d'un enregistrement.

Les données recueillies avec les inventaires de données existants sur les processus de production ont été évaluées à partir de la base de données européenne ecoinvent 2.2.

Le besoin d'énergie pendant la phase d'utilisation du produit a été déterminé sur la base du groupe de produit correspondant de l'écobilan, des applications CVC usuelles et des conditions climatiques moyennes en Suisse.



**Exclusion de responsabilité : la présente déclaration est fournie uniquement à des fins d'information.**

Nous nous réservons le droit de modifier les données qu'elle contient sans préavis. Fr. Sauter AG décline toute responsabilité quant aux conséquences pouvant résulter des informations mentionnées ci-dessus.



Les représentants locaux de SAUTER vous communiqueront de plus amples informations sur les aspects environnementaux et sur l'élimination des déchets en particulier.

## Références

---

Ecoinvent 2010, données ecoinvent v2.2, Centre suisse pour les inventaires écologiques,  
Dübendorf Écobilans OFEV 2008 : méthode de la saturation écologique - écofacteurs  
2006, OFEV